

Annexe 1

Aux statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois

Les membres de l'association sont les communes désignées ci-après :

Belmont-sur-Yverdon, Biolyey-Magnoux, Chamblon, Champvent, Chavannes-le-Chêne, Chêne-Paquier, Cheseaux-Noréaz, Concise, Corcelles-près-Concise, Cronay, Cuarny, Démoret, Donneloye, Ependes, Essert-Pittet, Giez, Grandson, Mathod, Molondin, Montagny-près-Yverdon, Mutrux, Orges, Pomy, Provence, Rovray, Suchy, Suscévaz, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Montagny, Valeyres-sous-Ursins, Villars-Epeney, Vugelles-la-Mothe, Yverdon-les-Bains, Yvonand.

Ainsi adoptées par le Conseil intercommunal en sa séance du ...

Le président :

La Secrétaire :

Amadio Santacroce

Valérie Outemzabet

Ainsi adoptées par le Comité de direction en sa séance du 25 juillet 2013.

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Daniel Carrard

Léona Aubry

Ainsi approuvées par le Conseil d'État dans sa séance du

Le Président du Conseil d'État

ANNEXE 1

AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE PRÉVENTION ET DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS DU NORD VAUDOIS

Selon l'art. 4 des Statuts, les membres de l'Association sont les communes désignées ci-après :

Belmont-sur-Yverdon, Bioley-Magnoux, [Bonvillars](#), Chamblon, [Champagne](#), Champvent, Chavannes-le-Chêne, Chêne-Pâquier, Cheseaux-Noréaz, Concise, Corcelles-près-Concise, Cronay, Cuarny, Démoret, Donneloye, Ependes, [Essert-Pittet](#), [Fiez](#), [Fontaines-sur-Grandson](#), Giez, Grandson, Mathod*, Molondin, Montagny-près-Yverdon, Mutrux, [Novalles](#), [Onnens](#), Orges, Pomy, Provence, Rovray, Suchy, Suscévaz*, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Montagny, Valeyres-sous-Ursins, Villars-Epeney, Vugelles-La Mothe, Yverdon-les-Bains, Yvonand.

* Les communes de Mathod et Suscévaz fusionnent pour le 1^{er} janvier 2027 pour s'appeler la commune de Mathod-Suscévaz.

~~Ainsi adoptées par le Conseil intercommunal en sa séance du ...~~

~~_____ Le président : _____ La Secrétaire :~~

~~_____ Amadio Santacroce _____ Valérie Outemzabet~~

~~Ainsi adoptées par le Comité de direction en sa séance du 25 juillet 2013.~~

~~_____ Le Président : _____ La Secrétaire :~~

~~_____ Jean-Daniel Carrard _____ Léona Aubry~~

~~Ainsi approuvées par le Conseil d'État dans sa séance du~~

~~Le Président du Conseil d'État~~

REMARQUES

Du fait de la mention dans les statuts que les annexes en font partie intégrante, il n'est plus nécessaire de les signer.